# — La FCD au sein des interprofessions agricoles —

### Qu'est-ce qu'une interprofession?



La création des organisations interprofessionnelles agricoles est fondée sur la volonté des différents membres d'une filière (production, transformation, commercialisation et distribution) de s'impliquer dans des problématiques collectives. Ces organisations professionnelles d'un secteur font l'objet d'une reconnaissance en qualité d'interprofession si elles représentent une part significative (2/3) de ces secteurs d'activité.

## Principales missions



- améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché
- contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits ;
- explorer les marchés d'exportation;
- exploiter le potentiel des produits ;
- identifier et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ;
- réaliser des recherches nécessaires à l'innovation pour répondre aux nouveaux besoins des marché et aux goûts des consommateurs...

#### **Financement**



Les interprofessions sont financées en majorité par leurs membres via les cotisations versées par les différents acteurs de la filière. Les modalités de financement sont définies dans un accord interprofessionnel et peuvent ensuite être **étendues par les pouvoirs publics à l'ensemble des opérateurs sur le marché.** On parle alors de Cotisation Volontaire Obligatoire ou Étendue. Par ailleurs, les interprofessions peuvent bénéficier de financements complémentaires de l'Union européenne et des instances officielles de concertation entre pouvoirs public et acteurs des filières.

# La FCD dans les interprofessions



Chaque interprofession rassemble diverses organisations représentant les acteurs de la filière, regroupées en "collèges" (production, transformation, distribution...). Lors de Etats Généraux de l'Alimentation en 2017, les interprofessions dites "courtes" se sont engagées à se rapprocher des différents maillons de la filière **afin** d'intégrer tous les acteurs de leur secteurs. Déjà membre de plusieurs interprofessions ,dont celles des viandes et des fruits et légumes, la FCD a ainsi intégré l'interprofession du lait et de l'oeuf en 2019. Deux nouvelles interprofessions ont également été créées et incluent la distribution : en 2018 l'interprofession de la volaille et en 2019 celle des produits de la ruche (miel). France Filière Pêche quant à elle n'a pas un statut d'interprofession mais regroupe l'ensemble de la filière sur les sujets de la pêche et de ses débouchés.

# A date, la FCD est membre des interprofessions suivantes :

























